



## DECLARATION LIMINAIRE

### COMITE TECHNIQUE DES SERVICES JUDICIAIRES

28 JUIN 2022

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons débiter cette déclaration liminaire par un témoignage spontané reçu d'une greffière :

*« Le sentiment que j'ai depuis quelques années à ma modeste et toute petite échelle au ministère de la justice : La seule approche : le rendement. Parce que la qualité, ce n'est plus ce qu'on nous demande ! Et on fait des requêtes en rectification d'erreur matérielle sur une précédente requête en rectification d'erreur matérielle parce que personne n'a le temps de relire les décisions, il faut qu'elles sortent, qu'on rajoute + 1 dans les statistiques, c'est la seule chose qui intéresse le ministère et ceux qui nous dirigent. Effectivement, j'ai la sensation d'être toujours en colère : ce n'est pas mon idéal de justice, pour moi, les justiciables, les victimes, ne sont pas un « + 1 » mais des êtres vivants pour qui les décisions rendues peuvent totalement bouleverser leur vie !*

*Tous les anciens sont heureux d'être à la retraite, ou d'y arriver prochainement.*

*Les jeunes ? Ils foutent le camp ! Il y a un turn-over permanent, on ne connaît plus personne, on ne sait pas qui fait quoi !*

*A l'Ecole Nationale des Greffes on dit aux DSGJ de ne surtout pas faire de procédure : Ils sont là pour manager, avancer sur les projets, de plus en plus nombreux, imposés d'en haut, sans moyen !*

*En conséquence, nous devons nous débrouiller seuls avec les nouveaux textes, qui tombent encore plus vite que les feuilles des arbres en automne : même les magistrats sont largués ! Mais on juge ! n'importe comment ! On oublie les peines obligatoires, on en met d'autres qui ne sont pas prévues par les textes pour les faits jugés. Et allez, vous me reprendrez bien une p'tite requête en difficulté d'exécution !*

*J'ai honte... J'ai choisi cette profession parce que "j'y croyais", je pensais que je n'allais travailler qu'avec des gens exigeants, intègres, voulant faire leur métier le mieux possible pour les justiciables. Je croyais que les missions régaliennes seraient toujours préservées dans les lois de finances. J'étais sans doute une idéaliste... »*

Ce témoignage en dit long sur la souffrance au travail, le manque de reconnaissance et la perte de sens. Les risques psychosociaux sont ici clairement repérables.

Monsieur le directeur, vous nous annoncez créer un groupe de travail « afin de poursuivre (vos) actions permettant de répondre aux préoccupations qui se sont exprimées au sujet des conditions d'exercice professionnel dans les juridictions »

Un premier point positif c'est que la DSJ semble ne plus nier la souffrance des agents, même si ce mot lui paraît encore tabou.

Nous rappellerons au ministre qu'il faudra des moyens humains et matériels conséquents pour redonner des conditions de travail décentes aux agents des greffes et aux magistrats et agir bien au-delà de la création d'un n° vert pour endiguer cette souffrance.

La crise de nerfs est permanente, au moment où nous adressons à vous, les collègues qui travaillent sur CASSIOPEE ne peuvent plus rien fusionner depuis 11H ce matin. Les juridictions n'ont eu aucune information de la part de vos services sur des perspectives d'un rapide d'un retour à la normale.

Indépendamment de la difficulté du jour, nous signalons que neuf mois après la mise en œuvre de la réforme des mineurs, les collègues des tribunaux pour enfants ne peuvent éditer correctement leurs décisions. Les mesures éducatives judiciaires ne ressortent pas dans les trames de jugement, il faut toujours faire des copier/coller.

### **Sur les ressources humaines :**

Nous examinons le bilan social 2020 à l'ordre du jour et nous constatons :

Que l'évolution des effectifs réels sur les catégories d'emploi en poste aux services judiciaires (corps spécifiques et commun) entre 2019 et 2020 est encore en baisse de 1,4 % !

Que les agents contractuels représentent en 2020 10,9 % des effectifs globaux.

La CFDT attire votre attention et vous rappelle vos propos indiquant que les recrutements des contractuels n'avaient pas vocation à remplacer les postes de fonctionnaires. Cependant nous constatons qu'ils figurent bien dans la CLE 2022 par catégorie. N'est-ce pas une première étape pour permettre ensuite de la fongibilité entre les emplois ?

De plus, les emplois de contractuels sont comptabilisés dans le calcul du taux de remplacement des départs en retraite. C'est un très mauvais signal que donne ainsi l'administration, quant à sa volonté de précariser la Fonction Publique.

La CFDT s'oppose fermement à ce projet de contractualisation tous azimuts de la Fonction Publique qui se décline chez nous.

La CFDT réitère sa demande de création de postes pérennes sur des missions de greffe tout aussi pérennes.

Si la Fonction Publique n'attire plus suffisamment de candidats, si la DSJ ne se donne pas les moyens de garder les personnels en poste, elle doit se poser les bonnes questions concernant les rythmes et la charge de travail, la place de chacun, l'évolution professionnelle, et bien entendu les rémunérations par le biais des grilles statutaires.

On constate aujourd'hui les dégâts opérés par le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans avec la fuite des nouvelles générations vers un statut privé plus rémunérateur et souvent plus respectueux du droit du travail que le ministère de la justice.

L'augmentation incessante des demandes de cumul d'activité peut également être interprétée comme une recherche de subsides supplémentaires ou une volonté à terme de fuir.

La pyramide des âges des adjoints administratifs, avec une moyenne d'âge de 48 ans a une nouvelle fois attiré notre attention. Pendant encore combien de temps le ministère et la fonction publique jouera avec le feu concernant le non-recrutement de catégorie C. Ces suppressions d'emplois jouent un rôle important dans la déstabilisation des greffes et la perte de sens au travail.

La CFDT réitère également son opposition à la suppression du corps d'adjoints techniques et demande l'ouverture de recrutements massifs. La moyenne d'âge à 51 ans laisse penser que ce corps aura complètement disparu dans 10 ans. C'est pure folie !

### **Sur la mobilité :**

La CFDT a pris acte de votre volonté de stabiliser les équipes et de diminuer le nombre de mouvements, cependant elle ne l'approuve pas.

Pour la CFDT il n'y a aucun intérêt ni pour les personnels concernés ni pour l'administration à bloquer d'autorité sur un poste une personne dont la vie et les centres d'intérêt sont ailleurs ou qui ne se sent pas à sa place.

Le ministère broie ses agents comme des poussins. Il affecte de par ses décisions leur santé, parfois gravement et ce sans sourcilier.

Le refus de mobilité que ce soit mutation ou détachement devrait faire partie des questions à travailler dans le cadre du groupe de travail cité ci-dessus, car les agents ne devraient pas être des pions et la colère monte.

En revanche la mobilité au fil de l'eau et hors toute CAP semble ne pas poser de problème à l'administration, elle est pourtant un souci dans l'organisation des greffes de par son imprévisibilité.

### **Sur le volet de l'hygiène et la sécurité :**

Les assistants de prévention sont souvent désignés d'office avec pour seul objectif de pouvoir cocher la case dans le DUERP. Même lorsqu'ils sont motivés, ils n'ont pas suffisamment les moyens de remplir leur rôle. Si sur le papier ils sont censés avoir du temps, ils ne demeurent pas pour autant déchargés de leurs missions de greffe. Ils restent pour les  $\frac{3}{4}$  régulièrement absents lors des CHSCT D, ce qui prouve qu'ils n'ont pas eu les moyens de travailler en amont.

Lorsqu'ils veulent faire leur travail, il n'est pas rare que l'administration les en empêche et qu'ils démissionnent.

Les CHSCT D ne se réunissent pas suffisamment souvent, avec parfois pour seul objectif de pouvoir mentionner leur tenue. Les sujets ne peuvent pas être traités avec tout le sérieux nécessaire et le suivi est souvent inopérant malgré les relances des organisations syndicales.

Nous ne reviendrons pas sur le manque criant de médecin de prévention. Là aussi l'administration devrait se poser les bonnes questions.

On nous oppose une pénurie générale, mais les grosses entreprises qui mettent les moyens attirent contrairement à une grosse administration sans ambition pour ses agents.

Enfin, la différence de traitement entre les corps spécifiques et les corps communs au coup par coup rend illisible la vision de l'administration et apporte beaucoup d'incompréhension dans les juridictions.

Bien que le montant global peut paraître important, la non rétroactivité de la revalorisation de l'IFSE démontre tout l'intérêt porté par la DSJ pour les greffiers et les DSGJ.

Vos représentants CFDT

**Mireille Aline WEBER**

**Guillaume GRASSAUD**

**Klervia RENAULT**

**Michel BESSEAU**